

ART. VI.

Les Représentants du peuple nommeront sur le champ des commissaires pour faire le tableau de toutes les propriétés qui ont appartenu aux riches et aux contre-révolutionnaires de Lyon, pour être statué incessamment par la Convention sur les moyens d'exécution du décret du _____ qui a affecté ces biens à l'indemnité des patriotes.

Visé par l'inspecteur, signé : S. L. MONNET.

Collationné à l'original par nous secrétaires de la Convention, à Paris, le 22^e jour du 1^{er} mois de l'an 2^e de la République.

Signé : GR. JAGOT, secrétaire.

LOUIS, du Bas-Rhin, *secrétaire.*

A VILLE AFFRANCHIE, imp. de TOURNACHON-MOLIN, rue Mercière, 51.

Ce qui nous fait voir combien ce décret fut reçu avec enthousiasme, c'est que tous les écrits du temps n'ont qu'une voix pour l'approuver et que les comités révolutionnaires, comme complément et pour répondre au besoin de la population, s'empressèrent de demander qu'on fit disparaître du coin des rues tous ces noms odieux qui rappelaient cet indigne passé dont on ne voulait plus. Voici la demande du comité de Porte-Froc, elle fut aussitôt agréée.

GUERRE AUX TYRANS.

Les Membres du Comité révolutionnaire de l'arrondissement de Porte-Froc,

En conséquence de leur délibération du 28 frimaire dernier, voulant détruire tout vestige qui rappelle le fanatisme et la tyrannie, ont arrêté de proposer aux Autorités Constituées de changer tous les noms des places, rues et quais de leur arrondissement, qui portent des noms odieux, en ceux chers aux Républicains et analogues à la Raison. C'est pourquoi nous demandons que l'arrondissement de Porte-Froc soit appelé *Arrondissement de Riard* ; la place St-Jean, *Place du Temple de la Raison* ; la rue Saint-Jean, *rue Marät* ; la place Saint-Pierre-le-Vieux,